

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE BELLEVUE à SAINT-GREGOIRE

Décembre 2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecarts_02 et 03	1 - Gouvernance	Prescription_02	Mettre en conformité le fonctionnement du CVS en : - Respectant les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale. - Faisant signer les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation par son président (article D311-20 du CASF).	12 mois	Décision instituant le CVS et relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_03	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

Remarques_06 et 07	3 - Gestion des risques	Prescription_06	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettant en place un dispositif de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<p>Procédure, de traitement et d'analyse des évènements indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables
Remarques_01 et 03	1 - Gouvernance	Recommandation_01	<p>Elaborer des fiches de poste nominative signées et datées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La directrice afin de formaliser ses missions. - Le médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF. 		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes opérationnel afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	Compléter la procédure d'accueil en précisant les accompagnements des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Mettre en place un compagnonnage par un pair pour les nouveaux arrivants.		